



- ### LÉGENDE
- Périmètre de validité du plan
 - Degré de sensibilité O.P.B. : Selon indication sur le plan
 - Constructions projetées. Le nombre de niveaux est indiqué sur chaque bâtiment.
 - Affection : A : Activités sans nuisances B : Logement
 - Limite d'emprise des constructions en sous-sol (garage). Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 10 tonnes.
 - Dalle de couverture de l'accès au garage.
 - Servitude de passage à tous usages au profit des parcelles N°4235et4234, afin de garantir les accès au garage souterrain et aux bâtiments
 - Cession gratuite de terrain au domaine public.
 - Végétation existante sauvegardée.
 - Plantations nouvelles
 - Engazonnement et plantations 1° Sur dalle 2° En pleine terre.
 - Place de jeux (espace collectif public).
 - Cheminement piétons (servitude de passage public à pied).
 - Espace piétonnier.

- ### NOTE :
- Les aménagements extérieurs figurent à titre indicatif et devront faire l'objet d'une étude particulière.
 - Dans la mesure du possible, les mesures nécessaires seront prises pour supprimer les barrières architecturales.
 - Les accès des véhicules d'intervention se conformeront à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu.
 - Un emplacement pour un poste de transformation devra être réservé d'entente avec les Services Industriels de Genève.
 - Les aménagements extérieurs et les mesures de protection de la végétation devront se conformer notamment aux directives du Service de la protection, de la nature et des paysages.
 - L'indice d'utilisation du sol est limité à 0,8 au maximum, soit 3500 m² SBP pour le bâtiment A et 4450 m² pour les bâtiments B
 - Superstructures habitables, en aucun cas la surface brute de plancher ne devra excéder 80 % de la surface brute de plancher de l'étage type.
 - Taux de parcage en sous-sol et en surface :
 Habitants : 1,2 place pour 108 M2 SBP. Visiteurs : 1 place pour 8 logements, soit 54 places environ.
 Activités : 1,0 place pour 150 M2 soit 23 places environ.
Total 77 places environ.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT
 Direction de l'Aménagement Service des Etudes et Plans d'Affectation

CHENE-BOURG Feuille Cadastre 14
 Parcelles : n°4299, 4300

Plan localisé de quartier
 Situé angle route de Sous-Moulin, chemin de Fioraie

ABROGATION par arrêté du Conseil d'Etat le 22 mars 2023

(à l'exception des degrés de sensibilité DS OPB et de la cession gratuite au domaine public)

Adopté par le Conseil d'Etat le : 1er avril 1998 Visa : _____ Timbre : _____

Adopté par le Grand Conseil le : _____

Echelle: 1/500		Date: 21 Août 97	Code GIREC
		Dessin: DIM	Secteur / Sous-secteur Statistique
MODIFICATIONS			Code alphabétique
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse préavis	9 oct. 97	DIM
	Pourventaire attique	12 Nov. 97	DIM
	Titre DAEI	22 déc. 97	DIM
			Code Aménagement (Commune / Quartier)
			5 1 2
			Archives Internes Plan N°
			7 / 6 28970
			CDU
			7 1 1 5